



## TOGO : LES CONDITIONS DE TRAVAIL

### La population active en chiffres

|                          | 2018      | 2019      | 2020      |
|--------------------------|-----------|-----------|-----------|
| <b>Population active</b> | 2.728.772 | 2.804.487 | 2.817.026 |

Source : International Labour Organization, ILOSTAT database

|                                   | 2017   | 2018   | 2019   |
|-----------------------------------|--------|--------|--------|
| <b>Taux d'activité total</b>      | 58,76% | 58,63% | 58,49% |
| <b>Taux d'activité des hommes</b> | 61,42% | 61,06% | 60,65% |
| <b>Taux d'activité des femmes</b> | 56,14% | 56,24% | 56,35% |

Source : International Labour Organization, ILOSTAT database

Pour plus de statistiques [Perspective monde](#)

Pour plus d'information sur le marché du travail [La Banque Mondiale](#)

### Les conditions de travail

|                                     |  |
|-------------------------------------|--|
| La durée légale du temps de travail | Les heures Il est conclu pour une durée initiale qui ne peut être supérieure à deux (2) ans. Le contrat de travail à durée déterminée peut être renouvelé sans que la durée totale du contrat, renouvellement compris, ne puisse excéder quatre (4) ans.   |
| L'âge de la retraite                | Les travailleurs L'âge d'admission à la retraite est fixé à soixante (60) ans pour les travailleurs salariés des secteurs privé et parapublic au Togo. Toutefois, des régimes spéciaux prenant en compte la possibilité d'un départ avant ou après terme et d'un départ volontaire peuvent être institués. |
| Les lois du travail                 | Consultez le site Doing Business, pour connaître les réglementations du travail qui s'appliquent aux entreprises.  |

### Le coût du travail

|                          |  |
|--------------------------|--|
| Le salaire minimum       | En 2019, le salaire minimum était de 35 000 F CFA selon l'OIT (dernières données disponibles).   |
| Le salaire moyen         | Les salaires au Togo varient considérablement d'un emploi à l'autre. Visitez <a href="#">VotreSalaire.org</a> pour consulter les salaires moyens pour le type de profession. |
| Les cotisations sociales | Les contributions sociales payées par l'employeur: 17,5%<br>Les contributions sociales payées par l'employé: 4%  |